

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche toxicologique a été préparée conformément à la directive 91/155/CE de l'UE modifiée par la directive 2001/58/EC.



GO ON MURS & PLAFONDS ACRYLIQUE MAT

MSDS FR 01 / FR Version 1

Date d'impression 31-03-2008

Date de révision: 31-01-07

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom commercial : GO ON MURS & PLAFONDS ACRYLIQUE MAT

Société : SigmaKalon Grand Public SA
ZI Route de Thennes
80110 MOREUIL

Téléphone : + 330322353535

Téléfax : + 330322353536

Téléphone en cas d'urgence : 33 014542 59 59 ORFILA

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Aucun composés dangereux selon la directive 67/548/CE

Si plusieurs composés apparaissent avec des identificateurs identiques, cela signifie qu'ils ont des propriétés de danger différentes : ex. Point Eclair.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Note : Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni une préparation dangereuse.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Contact avec les yeux : Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 mn à l'eau courante propre. Enlever les lentilles de contact. Demander conseil à un médecin.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Inhalation : Veiller à ce que la personne ait de l'air frais. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et demander conseil à un médecin.

Ingestion : En cas d'ingurgitation consulter immédiatement un médecin! Garder au repos. Ne pas faire vomir.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche toxicologique a été préparée conformément à la directive 91/155/CE de l'UE modifiée par la directive 2001/58/EC.



GO ON MURS & PLAFONDS ACRYLIQUE MAT

MSDS FR 01 / FR Version 1

Date d'impression 31-03-2008

Date de révision: 31-01-07

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie** : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Equipements spéciaux pour la protection des intervenants** : néant
- Moyen d'extinction approprié** : Non combustible.
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité** : néant

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles** : Utiliser un équipement de protection individuelle. Ventiler la zone. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Le matériel peut créer des conditions glissantes.
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes de nettoyage** : Nettoyer à l'aide de détergents. Eviter les solvants. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
- Conseils supplémentaires** : Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Précautions pour la manipulation sans danger** : Eviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8). Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Equipement de protection individuel : cf. paragraphe 8.

Stockage

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** : Respecter les indications sur l'étiquette. Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver à des températures comprises entre 5°C et 25°C (41 - 77 F) dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'étincelles et de lumière de soleil directe. Craint le gel ! Conserver conformément aux réglementations nationales particulières.
- Précautions pour le stockage en commun** : Tenir éloigné d'agents oxydants et de matériaux à forte teneur en acidité ou alcaline.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Ne pas dépasser 10 % de la LIE** : non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche toxicologique a été préparée conformément à la directive 91/155/CE de l'UE modifiée par la directive 2001/58/EC.



GO ON MURS & PLAFONDS ACRYLIQUE MAT

MSDS FR 01 / FR Version 1

Date d'impression 31-03-2008

Date de révision: 31-01-07

Composé	No.-CAS	Valeur [mg/m ³]	Valeur [ppm]	Base
---------	---------	--------------------------------	-----------------	------

Équipement de protection individuelle

Conseils généraux

Protection respiratoire : Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation efficace générale de l'air soit, si les conditions sont données, par une aspiration locale. Si, pour des raisons techniques, les valeurs-seuil sur le lieu de travail ne pouvaient être respectées, porter un appareil de protection respiratoire prévu à cet effet, pour un temps court.

Protection des mains : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants. Des crèmes protectrices peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau, mais elles ne doivent pas être appliquées après l'exposition. Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques : gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

Gants recommandés : caoutchouc nitrile
Temps de rupture minimum : 480 min

Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit.

Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés.

AVIS : Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants, sans en exclure d'autres : autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection des yeux : Des lunettes de protection chimique doivent être portées.

Protection de la peau et du corps : Le personnel doit porter des habits de protection. Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

Conseils supplémentaires

Protection environnementale : Se référer à législation nationale chapitre 15 en ce qui concerne la législation sur la protection environnementale.

Protection individuelle
Équipement de protection : Gants

Veillez contacter votre fournisseur d'équipement de protection individuelle pour un conseil approprié.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : visqueux
Couleur :
Odeur : très faible type ester
Point d'éclair :
Note: non applicable
Température d'auto-inflammabilité :
Note: non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche toxicologique a été préparée conformément à la directive 91/155/CE de l'UE modifiée par la directive 2001/58/EC.



GO ON MURS & PLAFONDS ACRYLIQUE MAT

MSDS FR 01 / FR Version 1

Date d'impression 31-03-2008

Date de révision: 31-01-07

Limite d'explosivité, supérieure	:	Note: non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	:	Note: non applicable
Densité	:	1.39 g/cm ³ à 20 °C
Solubilité dans l'eau	:	dispersable
pH	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	13,000 mPa.s à 23 °C
Temps d'écoulement	:	>= 60 s Section transversale: 6 mm Méthode: ISO 2431 (EN 535) 6 mm CUP

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	:	Eviter les températures au-dessus de 60°C (140 F), la lumière de soleil directe et le contact avec des sources de chaleur.
Réactions dangereuses	:	Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.
Produits de décomposition dangereux	:	Après l'évaporation de l'eau, la combustion va produire: Dioxyde de carbone (CO ₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO _x), fumée dense et noire.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Irritation de la peau	:	Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
Contact avec les yeux	:	Des projections de liquides dans l'oeil peuvent provoquer des irritations et entraîner des maux réversibles.
Information supplémentaire	:	Pas d'informations disponibles pour ce produit.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information supplémentaire	:	La préparation a été examinée suivant la méthode conventionnelle de la Directive des Préparations dangereuses (1999/45/CE) et n'a pas été classée dangereuse pour l'environnement.
-----------------------------------	---	---

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit	:	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permis. Une élimination spéciale est nécessaire conformément à la réglementation locale.
----------------	---	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche toxicologique a été préparée conformément à la directive 91/155/CE de l'UE modifiée par la directive 2001/58/EC.



GO ON MURS & PLAFONDS ACRYLIQUE MAT

MSDS FR 01 / FR Version 1

Date d'impression 31-03-2008

Date de révision: 31-01-07

Code d'élimination des déchets : Le Code Dechet Européen de ce produit, lorsque celui-ci est considéré en tant que déchet, est :
08 01 12 De peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11.

Si ce produit est entièrement traité ou mélangé à d'autres déchets, ce code ne peut plus s'appliquer. En cas de mélange à d'autres déchets, un code plus approprié devra être assigné. Pour de plus amples conseils, contactez les autorités locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport dans les lieux de l'utilisateur : transporter toujours dans des récipients fermés, en position debout, marqués et fixés. S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

Le transport doit être conforme aux réglementations ADR pour le transport routier, IMDG pour le transport maritime, et IATA pour le transport aérien

Note

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni une préparation dangereuse.

Phrase(s) de prudence : S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne constituent pas la propre évaluation de l'utilisateur, des risques encourus sur le lieu de travail, requis par les exigences de la législation sur la santé et la sécurité au travail. Les dispositions des règlements nationaux du travail, en terme de santé et de sécurité, s'appliquent à l'utilisation de ce produit sur le lieu de travail.

Législation nationale

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R etc

Version: 1

Date de révision: 31.01.2007

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche toxicologique a été préparée conformément à la directive 91/155/CE de l'UE modifiée par la directive 2001/58/EC.



GO ON MURS & PLAFONDS ACRYLIQUE MAT

MSDS FR 01 / FR Version 1

Date d'impression 31-03-2008

Date de révision: 31-01-07

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances des législations européennes et nationales effectives à la date de création de ce document. Le fournisseur se réserve le droit de modifier les données contenues dans cette fiche sans préavis. Tout changement de données entraînerait normalement l'édition d'une nouvelle fiche de sécurité. L'utilisateur devrait contrôler la date d'émission et si celle-ci est vieille de plus de 12 mois, les données ne devraient être utilisées qu'après vérification de leur validité auprès du bureau de vente du fournisseur le plus proche. Puisque les conditions spécifiques d'utilisation du produit ne sont pas sous contrôle des fournisseurs, le fournisseur n'est pas responsable des conséquences (négatives) des conditions d'utilisations spécifiques, qui sont hors de son contrôle et qui ne seraient pas en adéquation avec les instructions de manipulation, stockage ou autres, contenues dans la fiche de données de sécurité.

Après avoir mélangé tous les composants qui sont mentionnés sur la fiche de sécurité valable, les précautions de sécurité mentionnées sur les fiches de sécurité et les étiquettes de chaque composant devraient être prises en considération lors de l'évaluation des précautions de sécurité du produit mélangé.